

## Economie politique

### III

Adam Smith nous amène à la troisième évolution de la science économique, dont il rappelle les conclusions fatales, à celles que l'on a désigné sous le nom d'école anglaise, et dont Adam Smith est considéré comme le chef. A l'inverse de ses devanciers, il considère la propriété comme un fait purement légal, et non comme un droit personnel que la loi ne saurait supprimer. Il repousse le principe des physiocrates, qui scindaient la Société en deux classes, l'une productive, l'autre stérile ; le producteur agricole, d'après cette théorie, donnant seul des produits, et le reste de la nation ne rendant que des services. Il restitue aux travaux de toute nature une importance égale à celle des travaux agricoles, auxquels l'école précédente accordait une prééminence pour ainsi dire exclusive.

Nous avons à signaler un dernier point qui constitue entre Smith et ses devanciers une différence capitale. Smith possède le génie pratique de sa nation ; au lieu de prendre son point de départ dans une idée philosophique, comme les physiocrates, il se borne purement aux faits. Il analyse et recherche les causes de la richesse, abstraction faite de la part à attribuer aux agents qui contribuent à la créer. Il enseigne comment un peuple peut développer sa puissance productive, et il livre la distribution des produits obtenus à l'irresponsable compétition des intérêts individuels. En limitant ainsi la science, il lui donne des allures plus précises, des principes mieux définis, un but plus pratique ; mais il lui enlève toute ampleur philosophique. L'élément humain disparaît dans le vaste engrenage de la production, telle qu'il l'entend, et n'est plus qu'une partie mécanique de l'ensemble.

Nous avons tenu à justifier Turgot des reproches qui lui ont été adressés au sujet de sa définition du salaire, dont il présente le minimum comme un fait regrettable et purement accidentel,

qu'il atténue et corrige au moyen d'un devoir supérieur de charité. On va voir que le véritable auteur de la théorie du salaire est Smith, qui analyse, dans son grand traité, page 86 et suivantes (édition Guillaumin), la loi économique qui régit la rétribution du travail.

« C'est par la convention qui se fait ordinairement entre ces deux personnes, l'ouvrier et le propriétaire du capital, que se détermine le taux commun de salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent ; les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser.

« Il n'est donc pas difficile de prévoir laquelle des deux parties, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions.

« Dans toutes les luttes, les maîtres sont en état de tenir fermes plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient, en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois, et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître ; mais le besoin du premier n'est pas si pressant.

« Mais, quoique les maîtres aient presque toujours nécessairement l'avantage dans leurs querelles avec leurs ouvriers, cependant il y a un certain taux, au-dessous duquel il est impossible de réduire, pour un temps un peu considérable, les salaires ordinaires même de la plus basse espèce de travail,

« Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de son travail, et que son salaire suffise à sa subsistance ; il faut même quelque chose de plus dans la plupart des circonstances, autrement il serait impossible au travailleur d'élever une famille, et alors la race de nos ouvriers ne pourrait pas durer au-delà de la première génération.

« Il paraît certain que pour élever une famille, même dans la plus basse classe des simples manœuvres, il faut nécessairement que le travail du mari et de la femme puisse leur rapporter quelque chose de plus que ce qui est absolument indispensable pour leur propre subsistance, mais dans quelle proportion ? Est-ce dans celle que j'ai déjà citée ou dans toute autre ? C'est ce que je ne prendrai pas sur moi de décider. C'est peu consolant pour les individus qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail.

« Il y a, cependant, certaines circonstances qui sont quelquefois favorables aux ouvriers, et les mettent dans le cas de hausser beaucoup leurs salaires au-dessus de ce taux qui est évidemment le plus bas qui soit compatible avec la plus simple humanité. »

Adam Smith avait posé la loi du salaire avec la calme impassibilité du savant, regrettant toutefois qu'elle fût si dure, et cherchant, après l'avoir proclamée, des atténuations empruntées à des sentiments d'humanité et à des mobiles secondaires.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, bien qu'ayant séparé la science économique de l'idée générale qui avait présidé à sa naissance, Adam Smith conserve encore quelque chose de son commerce avec les grands esprits de notre dix-huitième siècle.

Ainsi, il est exposé au droit de primogéniture que les physiocrates n'avaient pas mis en question, et qu'il considère, de même que les substitutions et les fidéicommissaires, comme dérivés de la conquête. Il prévoit la future abolition de cette législation féodale qui a

perpétué les effets de ces institutions, en les empêchant de disparaître par voie de partage successoral ou de vente et déclare nécessaires de nouvelles lois sur la transmission des héritages, qui puissent faciliter le partage des terres et l'établissement de petits fermages. Enfin il trouve iniques les privilèges nobiliaires et en désire l'abolition.

Il est probable, d'ailleurs, qu'Adam Smith n'entrevoit pas, dans toute leur étendue, les conséquences funestes de ses idées sur le salaire.

La grande industrie n'avait pas encore acquis les immenses développements qu'elle reçut plus tard. La concurrence était encore partiellement entravée par les réglementations du passé, les capitaux n'étaient pas arrivés au degré de concentration et de puissance auquel ils parvinrent depuis, et la mécanique ne leur avait pas fourni de si nombreux et puissants moyens de remplacer les bras de l'homme. Adam Smith mourut en 1790, sans pouvoir juger de ce que présentait d'incomplet le système élaboré par sa haute intelligence.

C'était à ses disciples Malthus et Ricardo, le premier né en 1766, dans le comté de Surrey, et le second né à Londres en 1772, de parents israélites hollandais, qu'il était réservé de tirer les conséquences des bases données à la science par Adam Smith, notamment dans les chapitres où il traite des salaires et de la rente.

Ces deux représentants de l'école anglaise méritent, par l'importance de leurs travaux, qu'on dise un mot de leur origine et de leur vie.

Robert Malthus était le second fils de Daniel Malthus, savant distingué, qui était lié avec les philosophes français du dernier siècle.

Il naissait à la vie intellectuelle au moment où l'établissement de la république des Etats-Unis et la Révolution française agitaient si profondément les esprits. En 1789 il entra dans les ordres et desservit une cure anglicane dans le comté de Surrey. Sa vie se passa dans les controverses suscitées par la publication de son grand ouvrage : *Essai sur le principe de population*, controverses que la douceur et l'aménité de son caractère lui permirent de soutenir avec la plus parfaite égalité d'humeur. Il mourut en 1835 au sein de sa famille.

Daniel Ricardo, à qui son père avait fait donner en Hollande une éducation exclusivement pratique, le secondait, dès l'âge de quatorze ans, dans ses opérations financières. Deux mariages amenèrent une rupture entre le père et le fils. Celui-ci quitta la synagoga pour le temple et épousa une protestante. Livré à lui-même, Daniel Ricardo se fait courtier de fonds publics (stock-exchange), et, sans autre appui que son intelligence et la notoriété de ses aptitudes supérieures, il parvient, en peu d'années, à une immense fortune. A vingt-cinq ans, cette fortune se compte déjà par millions.

L'opulence si rapidement acquise ne l'enivra pas. Loin d'enchaîner sa activité, elle en étend le cercle. Jusque-là dans la pratique des affaires, qui d'ordinaire détourne des théories, il étudie les sciences et les lettres, et de ces études générales il passe à l'économie politique, où il est amené par la lecture de Smith à concentrer les forces de son esprit, et à laquelle l'avaient si bien préparé ses précédentes occupations.

(A suivre.)

# OPÉRAT

organe des idées Coopératistes

Publicité  
M. PRAT-NIAU, 25,

## Une Exposition intéressante

En 1896 aura lieu, à Rouen, une Exposition nationale et coloniale.

En même temps se tiendra, en la même ville, une Exposition ouvrière nationale.

A aucune époque, le Travail, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, n'a été plus en honneur qu'au temps présent; de là ce besoin chaque jour plus pressant d'inviter périodiquement les peuples à contempler, dans de solennelles assises, la marche conquérante du Génie humain.

Cette Exposition — nous parlons de la seconde — est placée sous le patronage des Chambres syndicales ouvrières.

Des sommités de la presse, de la municipalité, de l'enseignement, des chambres syndicales, des prud'hommes, etc., en forment le Comité d'initiative siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

Ce Comité adresse, en ce moment, un chaleureux appel aux travailleurs français des deux sexes: inventeurs, artistes, artisans, ouvriers, comptables, employés, qu'ils soient groupés ou isolés, — ainsi qu'aux élèves des écoles pratiques et des cours professionnels et d'apprentissage.

Il sera accordé aux Exposants, sur leur demande et sans aucun frais, l'emplacement nécessaire pour produire leurs œuvres.

Le succès de cette démocratique et utile entreprise est certain, grâce aux puissants concours qu'elle s'est d'ores et déjà assurés.

Elle comprendra, outre deux sections pour le commerce, l'industrie, la comptabilité, les brevets d'inventions, d'abord huit groupes de travaux, savoir: mines, mécanique, meubles, vêtements, matériels d'enseignement et industries d'art, exploitations rurales, alimentation et industries diverses; — puis trois groupes spéciaux pour ces sujets si suggestifs: arts, hygiène ouvrière, habitations à bon marché, économie sociale, statistiques, chambres syndicales, sociétés de secours mutuels, coopération, économats, participation aux bénéfices, syndicats, groupements corporatifs mixtes ou propagande, cours professionnels, etc., etc.

Nombreux objets d'art, médailles d'or, vermeil, argent et bronze, seront, avec des diplômes d'honneur, délivrés aux lauréats.

Nous reviendrons sur cette question éminemment intéressante; en attendant, nos lecteurs peuvent, pour tous renseignements, s'adresser au Comité de l'Exposition ouvrière nationale de 1896, Hôtel-de-Ville, à Rouen (Inférieure).

## Boucheries Coopératives

Extraits du rapport présenté au Congrès de Grenoble, par M. Albert HÉRISSE, président du Conseil d'administration de la Boucherie coopérative de Nîmes.)

### I. — DIFFICULTÉS DE CES ENTREPRISES

Si les boucheries sont en retard sur les autres sociétés coopératives de consommation, cela tient aux difficultés que présentent leur création et leur fonctionnement. Les principales de ces difficultés sont les suivantes:

tive seront donc au début presque toujours inexpérimentés;

3. Il n'est pas de commerce où l'on trouve plus de malhonnêteté que dans celui de la boucherie. La tromperie dans l'achat et surtout dans la vente est considérée comme un art par les professionnels. Pour eux, le meilleur garçon boucher est celui qui trompe le mieux le client sans qu'il s'en aperçoive;

4. Cette malhonnêteté, dont, en général, les consommateurs ont seuls à souffrir, s'exercera sûrement contre les organisateurs d'une boucherie coopérative, et cela d'autant plus pernicieusement que leur inexpérience les laisse presque désarmés dans la lutte et que le contrôle des opérations d'une boucherie est chose impossible. En effet, dans tout autre commerce, les quantités de marchandises achetées et vendues ne diffèrent que par une faible somme de déchets, toujours faciles à évaluer; pour la viande au contraire, il n'y a pas de rapport exact à établir entre le poids de la marchandise arrivant de l'abattoir et le poids total résultant des ventes; les déchets, qui varient avec chaque catégorie et chaque qualité d'animaux, et les os, qui sont donnés pour la plupart par-dessus le marché, forment un poids considérable qui n'entre pas en ligne de compte.

Il n'est pas plus facile d'établir une comparaison pour les prix, entre l'entrée et la sortie, car, dans un animal, chaque morceau fait son prix et souvent un même morceau est vendu à des prix différents, suivant que le garçon le fait passer pour tel ou tel autre;

5. Entre les bouchers existe un esprit de solidarité que l'on ne retrouve dans aucun autre corps de métier. Cela tient probablement à ce qu'ils se rencontrent fréquemment sur les marchés et à ce qu'ils ont souvent intérêt à s'entendre pour faire la loi aux vendeurs. Une boucherie coopérative aura donc à lutter contre des adversaires unis et disciplinés, chez lesquels il n'y a pas de défection à attendre.

### II. — FONCTIONNEMENT DES BOUCHERIES COOPÉRATIVES

Il sera la plupart du temps impossible qu'une boucherie soit purement coopérative. Elle devra être commerciale en même temps que coopérative, c'est-à-dire que le public pourra venir acheter au même prix que les actionnaires; mais ces derniers seuls auront droit à la répartition des bénéfices. Les actionnaires sont, en effet, recrutés surtout dans une certaine classe de la société. Si c'est dans la classe aisée, les bons morceaux seront seuls enlevés, les autres resteront; ce sera le contraire dans le cas d'une boucherie coopérative ouvrière. A de certains moments, il pourra être nécessaire de se défaire à bas prix d'une quantité de viande sur le point de se gâter; il faut pouvoir l'offrir à un charcutier ou à un restaurateur. Les déchets de viande ne sont pris que par des hôteliers.

Enfin les suifs, les peaux et les issues sont vendus à des commerçants qui ne seront jamais tous actionnaires; et il est avantageux d'être libre de vendre au plus offrant.

Quand les boucheries sont coopératives et commerciales à la fois, elles sont soumises aux mêmes formalités et aux mêmes impôts que les sociétés par actions. Elles doivent de plus payer patente.

Pour créer une boucherie coopérative, il est indispensable de disposer d'un capital social considérable, dont on pourra n'appeler qu'une partie. Il serait trop facile aux bouchers, en abaissant le prix de vente de la viande, de faire tomber une entreprise qui aurait peu de capitaux en réserve.

ser leur prix, pour obliger les bouchers à les suivre; dans l'autre, ils auront intérêt à garder des prix voisins de ceux déjà établis et à attirer la clientèle seulement par la qualité de la viande et la probité de la vente. C'est là une supériorité sur les bouchers que l'on gardera plus facilement que celle du bon marché.

L'administration d'une boucherie coopérative est chose fort délicate et la fortune de l'entreprise dépendra en grande partie du choix du personnel. Pour les raisons que j'ai déjà exposées, il est très difficile de mettre à la tête de l'administration un ancien boucher.

Les difficultés du contrôle sont telles qu'il y a intérêt à créer autant de services séparés qu'il est possible de le faire, afin, si des fraudes sont à craindre, de pouvoir trouver plus aisément dans quel service elles se produisent.

On a demandé aux boucheries coopératives de faire de la coopération des deux côtés, pour les vendeurs de bestiaux comme pour les acheteurs de viande. La chose peut être tentée, mais me paraît difficile pour les raisons suivantes:

Les vendeurs coopérateurs arriveront difficilement à s'entendre pour échelonner leur production, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas à un moment donné les besoins de la boucherie. Or, les éleveurs savent bien qu'on ne dirige pas à son gré l'engraissement d'un animal. Pour les agriculteurs d'une même contrée, il y a des périodes de l'année plus favorables à l'engraissement que d'autres; il est à craindre que l'on ne trouve des fournisseurs que seulement pendant ces périodes. Le prix de chaque animal ne pourrait être établi que par les arbitres qui apprécieraient la qualité et le poids; le fonctionnement de cet arbitrage présenterait certainement des difficultés.

Enfin, il sera toujours délicat de fixer équitablement les prix d'achat et de vente et d'établir quelle sera dans les bénéfices la part respective des vendeurs et des acheteurs.

La réalisation de cette double coopération dans la boucherie n'est pas impossible, mais elle ne peut être tentée que dans un pays d'élevage et présentera probablement de sérieuses difficultés.

## Economie politique

### III

Adam Smith nous amène à la troisième évolution de la science économique, dont il rappelle les conclusions fatales, à celles que l'on a désigné sous le nom d'école anglaise, et dont Adam Smith est considéré comme le chef. A l'inverse de ses devanciers, il considère la propriété comme un fait purement légal, et non comme un droit personnel que la loi ne saurait supprimer. Il repousse le principe des physiocrates, qui scindaient la Société en deux classes, l'une productive, l'autre stérile ; le producteur agricole, d'après cette théorie, donnant seul des produits, et le reste de la nation ne rendant que des services. Il restitue aux travaux de toute nature une importance égale à celle des travaux agricoles, auxquels l'école précédente accordait une prééminence pour ainsi dire exclusive.

Nous avons à signaler un dernier point qui constitue entre Smith et ses devanciers une différence capitale. Smith possède le génie pratique de sa nation ; au lieu de prendre son point de départ dans une idée philosophique, comme les physiocrates, il se borne purement aux faits. Il analyse et recherche les causes de la richesse, abstraction faite de la part à attribuer aux agents qui contribuent à la créer. Il enseigne comment un peuple peut développer sa puissance productive, et il livre la distribution des produits obtenus à l'irresponsable compétition des intérêts individuels. En limitant ainsi la science, il lui donne des allures plus précises, des principes mieux définis, un but plus pratique ; mais il lui enlève toute ampleur philosophique. L'élément humain disparaît dans le vaste engrenage de la production, telle qu'il l'entend, et n'est plus qu'une partie mécanique de l'ensemble.

Nous avons tenu à justifier Turgot des reproches qui lui ont été adressés au sujet de sa définition du salaire, dont il présente le minimum comme un fait regrettable et purement accidentel,

qu'il atténue et corrige au moyen d'un devoir supérieur de charité. On va voir que le véritable auteur de la théorie du salaire est Smith, qui analyse, dans son grand traité, page 86 et suivantes (édition Guillaumin), la loi économique qui régit la rétribution du travail.

« C'est par la convention qui se fait ordinairement entre ces deux personnes, l'ouvrier et le propriétaire du capital, que se détermine le taux commun de salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent ; les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser.

« Il n'est donc pas difficile de prévoir laquelle des deux parties, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions.

« Dans toutes les luttes, les maîtres sont en état de tenir fermes plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient, en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois, et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître ; mais le besoin du premier n'est pas si pressant.

« Mais, quoique les maîtres aient presque toujours nécessairement l'avantage dans leurs querelles avec leurs ouvriers, cependant il y a un certain taux, au-dessous duquel il est impossible de réduire, pour un temps un peu considérable, les salaires ordinaires même de la plus basse espèce de travail,

« Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de son travail, et que son salaire suffise à sa subsistance ; il faut même quelque chose de plus dans la plupart des circonstances, autrement il serait impossible au travailleur d'élever une famille, et alors la race de nos ouvriers ne pourrait pas durer au-delà de la première génération.

« Il paraît certain que pour élever une famille, même dans la plus basse classe des simples manœuvres, il faut nécessairement que le travail du mari et de la femme puisse leur rapporter quelque chose de plus que ce qui est absolument indispensable pour leur propre subsistance, mais dans quelle proportion ? Est-ce dans celle que j'ai déjà citée ou dans toute autre ? C'est ce que je ne prendrai pas sur moi de décider. C'est peu consolant pour les individus qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail.

« Il y a, cependant, certaines circonstances qui sont quelquefois favorables aux ouvriers, et les mettent dans le cas de hausser beaucoup leurs salaires au-dessus de ce taux qui est évidemment le plus bas qui soit compatible avec la plus simple humanité. »

Adam Smith avait posé la loi du salaire avec la calme impassibilité du savant, regrettant toutefois qu'elle fût si dure, et cherchant, après l'avoir proclamée, des atténuations empruntées à des sentiments d'humanité et à des mobiles secondaires.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, bien qu'ayant séparé la science économique de l'idée générale qui avait présidé à sa naissance, Adam Smith conserve encore quelque chose de son commerce avec les grands esprits de notre dix-huitième siècle.

Ainsi, il est exposé au droit de primogéniture que les physiocrates n'avaient pas mis en question, et qu'il considère, de même que les substitutions et les fidéicommisses, comme dérivés de la conquête. Il prévoit la future abolition de cette législation féodale qui a

perpétué les effets de ces institutions, en les empêchant de disparaître par voie de partage successoral ou de vente et déclaré nécessaires de nouvelles lois sur la transmission des héritages, qui puissent faciliter le partage des terres et l'établissement de petits fermages. Enfin il trouve iniques les privilèges nobiliaires et en désire l'abolition.

Il est probable, d'ailleurs, qu'Adam Smith n'entrevoit pas, dans toute leur étendue, les conséquences funestes de ses idées sur le salaire.

La grande industrie n'avait pas encore acquis les immenses développements qu'elle reçut plus tard. La concurrence était encore partiellement entravée par les réglementations du passé, les capitaux n'étaient pas arrivés au degré de concentration et de puissance auquel ils parvinrent depuis, et la mécanique ne leur avait pas fourni de si nombreux et puissants moyens de remplacer les bras de l'homme. Adam Smith mourut en 1790, sans pouvoir juger de ce que présentait d'incomplet le système élaboré par sa haute intelligence.

C'était à ses disciples Malthus et Ricardo, le premier né en 1766, dans le comté de Surrey, et le second né à Londres en 1772, de parents israélites hollandais, qu'il était réservé de tirer les conséquences des bases données à la science par Adam Smith, notamment dans les chapitres où il traite des salaires et de la rente.

Ces deux représentants de l'école anglaise méritent, par l'importance de leurs travaux, qu'on dise un mot de leur origine et de leur vie.

Robert Malthus était le second fils de Daniel Malthus, savant distingué, qui était lié avec les philosophes français du dernier siècle.

Il naissait à la vie intellectuelle au moment où l'établissement de la république des Etats-Unis et la Révolution française agitaient si profondément les esprits. En 1789 il entra dans les ordres et desservit une cure anglicane dans le comté de Surrey. Sa vie se passa dans les controverses suscitées par la publication de son grand ouvrage : *Essai sur le principe de population*, controverses que la douceur et l'aménité de son caractère lui permirent de soutenir avec la plus parfaite égalité d'humeur. Il mourut en 1835 au sein de sa famille.

Daniel Ricardo, à qui son père avait fait donner en Hollande une éducation exclusivement pratique, le seconda, dès l'âge de quatorze ans, dans ses opérations financières. Deux causes amenèrent une rupture entre le père et le fils. Celui-ci quitta la synagogue pour le temple et épousa une protestante. Livré à lui-même, Daniel Ricardo se fait courtier de fonds publics (stock-exchange), et, sans autre appui que son intelligence et la notoriété de ses aptitudes supérieures, il parvient, en peu d'années, à une immense fortune. A vingt-cinq ans, cette fortune se compte déjà par millions.

L'opulence si rapidement acquise ne l'enivre pas. Loin d'enchaîner son activité, elle en étend le cercle. Confiné jusque-là dans la pratique des affaires, qui d'ordinaire détournent des théories, il étudie les sciences et les lettres, et de ces études générales il passe à l'économie politique, où il est amené par la lecture de Smith à concentrer les forces de son esprit, et à laquelle l'avaient si bien préparé ses précédentes occupations.

(A suivre.)

# OPÉRAT

ane des idées Coopératistes

Publici  
M. PRAT-NIAU, 25

## Une Exposition intéressante

En 1896 aura lieu, à Rouen, une Exposition nationale et coloniale.

En même temps se tiendra, en la même ville, une *Exposition ouvrière nationale*.

A aucune époque, le Travail, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, n'a été plus en honneur qu'au temps présent; de là ce besoin chaque jour plus pressant d'inviter périodiquement les peuples à contempler, dans de solennelles assises, la marche conquérante du Génie humain.

Cette Exposition — nous parlons de la seconde — est placée sous le patronage des Chambres syndicales ouvrières.

Des sommités de la presse, de la municipalité, de l'enseignement, des chambres syndicales, des prud'hommes, etc., en forment le Comité d'initiative siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

Ce Comité adresse, en ce moment, un chaleureux appel aux travailleurs français des deux sexes: inventeurs, artistes, artisans, ouvriers, comptables, employés, qu'ils soient groupés ou isolés, — ainsi qu'aux élèves des écoles pratiques et des cours professionnels et d'apprentissage.

Il sera accordé aux Exposants, sur leur demande et sans aucun frais, l'emplacement nécessaire pour produire leurs œuvres.

Le succès de cette démocratique et utile entreprise est certain, grâce aux puissants concours qu'elle s'est d'ores et déjà assurés.

Elle comprendra, outre deux sections pour le commerce, l'industrie, la comptabilité, les brevets d'inventions, d'abord huit groupes de travaux, savoir: mines, mécanique, meubles, vêtements, matériels d'enseignement et industries d'art, exploitations rurales, alimentation et industries diverses; — puis trois groupes spéciaux pour ces sujets si suggestifs: arts, hygiène ouvrière, habitations à bon marché, économie sociale, statistiques, chambres syndicales, sociétés de secours mutuels, coopération, économats, participation aux bénéfices, syndicats et groupements corporatifs mixtes ou non, propagande, cours professionnels, etc., etc.

De nombreux objets d'art, médailles en or, vermeil, argent et bronze, seront, avec des diplômes d'honneur, délivrés aux lauréats.

Nous reviendrons sur cette question éminemment intéressante; en attendant, nos lecteurs peuvent, pour tous renseignements, s'adresser au Comité de l'*Exposition ouvrière nationale en 1896*, Hôtel-de-Ville, à Rouen (Seine-Inférieure).

## Boucheries Coopératives

(Extraits du rapport présenté au Congrès de Grenoble, par M. Albert HÉRISSE, président du Conseil d'administration de la Boucherie coopérative de Nîmes.)

### I. — DIFFICULTÉS DE CES ENTREPRISES

Si les boucheries sont en retard sur les autres sociétés coopératives de consommation, cela tient aux difficultés que présentent leur création et leur fonctionnement. Les principales de ces difficultés sont les suivantes:

Il est nécessaire, pour les raisons

tive seront donc au début presque toujours inexpérimentés;

3. Il n'est pas de commerce où l'on trouve plus de malhonnêteté que dans celui de la boucherie. La tromperie dans l'achat et surtout dans la vente est considérée comme un art par les professionnels. Pour eux, le meilleur garçon boucher est celui qui trompe le mieux le client sans qu'il s'en aperçoive;

4. Cette malhonnêteté, dont, en général, les consommateurs ont seuls à souffrir, s'exercera sûrement contre les organisateurs d'une boucherie coopérative, et cela d'autant plus pernicieusement que leur inexpérience les laisse presque désarmés dans la lutte et que le contrôle des opérations d'une boucherie est chose impossible. En effet, dans tout autre commerce, les quantités de marchandises achetées et vendues ne diffèrent que par une faible somme de déchets, toujours faciles à évaluer; pour la viande au contraire, il n'y a pas de rapport exact à établir entre le poids de la marchandise arrivant de l'abattoir et le poids total résultant des ventes; les déchets, qui varient avec chaque catégorie et chaque qualité d'animaux, et les os, qui sont donnés pour la plupart par-dessus le marché, forment un poids considérable qui n'entre pas en ligne de compte.

Il n'est pas plus facile d'établir une comparaison pour les prix, entre l'entrée et la sortie, car, dans un animal, chaque morceau fait son prix et souvent un même morceau est vendu à des prix différents, suivant que le garçon le fait passer pour tel ou tel autre;

5. Entre les bouchers existe un esprit de solidarité que l'on ne retrouve dans aucun autre corps de métier. Cela tient probablement à ce qu'ils se rencontrent fréquemment sur les marchés et à ce qu'ils ont souvent intérêt à s'entendre pour faire la loi aux vendeurs. Une boucherie coopérative aura donc à lutter contre des adversaires unis et disciplinés, chez lesquels il n'y a pas de défection à attendre.

### II. — FONCTIONNEMENT DES BOUCHERIES COOPÉRATIVES

Il sera la plupart du temps impossible qu'une boucherie soit purement coopérative. Elle devra être commerciale en même temps que coopérative, c'est-à-dire que le public pourra venir acheter au même prix que les actionnaires; mais ces derniers seuls auront droit à la répartition des bénéfices. Les actionnaires sont, en effet, recrutés surtout dans une certaine classe de la société. Si c'est dans la classe aisée, les bons morceaux seront seuls enlevés, les autres resteront; ce sera le contraire dans le cas d'une boucherie coopérative ouvrière. A de certains moments, il pourra être nécessaire de se défaire à bas prix d'une quantité de viande sur le point de se gâter; il faut pouvoir l'offrir à un charcutier ou à un restaurateur. Les déchets de viande ne sont pris que par des hôteliers.

Enfin les suifs, les peaux et les issues sont vendus à des commerçants qui ne seront jamais tous actionnaires; et il est avantageux d'être libre de vendre au plus offrant.

Quand les boucheries sont coopératives et commerciales à la fois, elles sont soumises aux mêmes formalités et aux mêmes impôts que les sociétés par actions. Elles doivent de plus payer patente.

Pour créer une boucherie coopérative, il est indispensable de disposer d'un capital social considérable, dont on pourra n'appeler qu'une partie. Il serait trop facile aux bouchers, en abaissant le prix de vente de la viande, de faire tomber une entreprise qui aurait peu de capitaux en réserve.

Dans le premier cas, ils ne peuvent pas ser leur prix, pour obliger les bouchers à les suivre; dans l'autre, ils auront intérêt à garder des prix voisins de ceux déjà établis et à attirer la clientèle seulement par la qualité de la viande et la probité de la vente. C'est là une supériorité sur les bouchers que l'on gardera plus facilement que celle du bon marché.

L'administration d'une boucherie coopérative est chose fort délicate et la fortune de l'entreprise dépendra en grande partie du choix du personnel. Pour les raisons que j'ai déjà exposées, il est très difficile de mettre à la tête de l'administration un ancien boucher.

Les difficultés du contrôle sont telles qu'il y a intérêt à créer autant de services séparés qu'il est possible de le faire, afin, si des fraudes sont à craindre, de pouvoir trouver plus aisément dans quel service elles se produisent.

On a demandé aux boucheries coopératives de faire de la coopération des deux côtés, pour les vendeurs de bœufs comme pour les acheteurs de viande. La chose peut être tentée, mais me paraît difficile pour les raisons suivantes:

Les vendeurs coopérateurs arriveront difficilement à s'entendre pour échelonner leur production, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas à un moment donné les besoins de la boucherie. Or, les éleveurs savent bien qu'on ne dirige pas à son gré l'engraissement d'un animal. Pour les agriculteurs d'une même contrée, il y a des périodes de l'année plus favorables à l'engraissement que d'autres; il est à craindre que l'on ne trouve des fournisseurs que seulement pendant ces périodes. Le prix de chaque animal ne pourrait être établi que par les arbitres qui apprécieraient la qualité et le poids; le fonctionnement de cet arbitrage présenterait certainement des difficultés.

Enfin, il sera toujours délicat de fixer équitablement les prix d'achat et de vente et d'établir quelle sera dans les bénéfices la part respective des vendeurs et des acheteurs.

La réalisation de cette double coopération dans la boucherie n'est pas impossible, mais elle ne peut être tentée que dans un pays d'élevage et présentera probablement de sérieuses difficultés.